

**Dans une lettre adressée à toutes les formations sanitaires publiques de la république, Manaouda Malachie, le tout nouveau ministre de la santé publique proscrit la maltraitance des patients indigents dans les hôpitaux.**

Dans sa lettre, M. Manaouda dit qu'il lui a été donné de constater au cours de ses visites de terrain, que des patients sont retenus pour défaut de paiement total de leurs factures d'hospitalisation et de soins. Le ministre de la Santé demande par conséquent de : « Bien vouloir, toute affaire cessante, libérer tous les patients qui se trouveraient ainsi retenus dans vos formations sanitaires respectives, en raison de leur insolvabilité, et me rendre compte instamment de vos diligences et des coûts y relatifs».

Le ministre de la Santé ajoute par ailleurs que, en attendant la mise en place effective de la couverture santé universelle, il exhorte ses collaborateurs dans les hôpitaux publics à lui proposer dans les meilleurs délais, des solutions mieux adaptées et moins dégradantes pour la prise en charge des patients indigents. De même, les responsables des formations sanitaires publiques devront désormais conduire, en liaison avec les services compétents, des enquêtes sociales, afin de déterminer le statut d'indigence des patients insolvables.

C'est à n'en point douter, une nouvelle ère dans les hôpitaux publics camerounais. Car, l'on voit régulièrement dans les médias, un spectacle désolant où des patients sont séquestrés parce qu'incapables de payer leurs soins.

---